

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

BULLETIN OFFICIEL

N° 10

SAISON 2023/2024

28/01/2024

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF

TEL – FAX : 020.64.26.18

CIA DES FONCTIONNAIRES

Site Web : fwichlef.com

DESTINATAIRE

Monsieur :

.....

Bulletins Officiels Reçus

★ BO N° 11

LRF Blida

« Remerciements »

COURRIER ARRIVEE:

F.A.F: a/s Coupe d'Algérie féminins «Noté».

Brigade de Gendarmerie de Taougrit: a/s Rapport sur la panne de bus du club IRBMoussadek pour les rencontre CAFSTénès * IRBMoussadek catégories jeunes «Noté».

APC Taougrit: a/s Rapport sur la panne de bus du club IRBMoussadek pour les rencontre CAFSTénès * IRBMoussadek catégories jeunes «Noté».

Club/ CAFSTénès: a/s Rapport sur l'Arbitre «Noté».

Club/ CAFSTénès: a/s Rapport sr la rencontre Séniors «Noté».

Club/ FCBBenairia: a/s Rapport sr la rencontre Séniors «Noté».

Club/ AWSChettia: a/s Rapport sr la rencontre Séniors «Noté».

Club/ NSidi-Ziane: a/s Rapport sr la rencontre Séniors «Noté».

Club/ CSABAin-Merane: a/s demande des explications «Noté».

COURRIER DEPART:

Radio Chlef

* **FAX** : a/s Désignation de la 09^{ème} journée de Championnat de Wilaya de Football de Chlef -SENIORS- Division Honneur

* **FAX** : a/s Résultats de la 08^{ème} journée -SENIORS- Division Honneur

Championnat de Wilaya de Football de Chlef

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

**Etat de recouvrement des amendes
ART 133 du R.C.F.A Wilaya**

**Parues au bulletin officiel N°10 du 28/01/2024
Payables au plus tard le 27/02/2024**

N°	CLUBS	RENCONTRE			AMENDE	
		CAT	DATE	AFFAIRE	NATURE	MONTANT
01	ASMBSobha	Séniors	19/01/24	80	CD	5.000,00
02	ASMBSobha	Séniors	19/01/24	80	CD	5.000,00
03	AWSchettia	Séniors	19/01/24	82	CD	5.000,00
04	AWSchettia	Séniors	19/01/24	82	CD	5.000,00
05	AWSchettia	Séniors	19/01/24	82	CD	5.000,00
06	JSidi-Akkacha	Séniors	19/01/24	88	CD	5.000,00
07	JSidi-Akkacha	Séniors	19/01/24	88	CD	500,00
08	CRHay-Boufred	Séniors	19/01/24	21	CD	5.000,00
09	CAFSTénès	Séniors	20/01/24	22	COC	3.000,00
10	CSABAin-Merane	C-Jeunes	20/01/24	23	COC	45.000,00
11	FCBBenairia	C-Jeunes	20/01/24	25	COC	5.000,00
12	ASMBSobha	C-Jeunes	20/01/24	26	COC	15.000,00
13	ASMBSobha	C-Jeunes	20/01/24	27	COC	15.000,00

COMMISSION DE DISCIPLINE
BO N° 10 Saison 2023/2024 Séance du 23/01/2024
Membres Présents

RAHOU Mohammed

Président

BILAN

07^{ème} Journée du 19-20/01/2024

Désignations	Total
NOMBRE D'AFFAIRES	90
AVERTISSEMENTS	223
EXPULSIONS	28
AMENDES	51
DEMANDE DE REGULARISATION	00
RESERVE	00
TERRAINS SANCTIONNES	00

La commission de discipline peut corriger en tout temps les fautes de calcul et autres erreurs manifestés

DIVISION HONNEUR

* **GROUPE A**

- Affaire n°80 : Rencontre « IRBOuled-Fares – ASMBSobha » Du 19/01/2024

- Joueurs Avertis  :

*MEDJAHDI Sofyane lic n°23W02J0259 « ASMBS » Avertissement CD

+ 5.000 DA (Circulaire N°002 décision du Bureau Fédéral le 09/11/2023)

*M'GUEBBEL Mohammed lic n°23W02J0699 « ASMBS » Avertissement CD

+ 5.000 DA (Circulaire N°002 décision du Bureau Fédéral le 09/11/2023)

*BELMOKHTAR Abderrahmane lic n°23W02J2256 « IRBOF » Avertissement AJ

*FERTOUL Redhouane lic n°23W02J0845 « IRBOF » Avertissement AJ

- Affaire n°81 : Rencontre « WRHay-Bensouna – CATaougrit » Du 19/01/2024

- Joueurs Avertis  :

*DELLAL Wahid lic n°23W02J0294 « WRHay-Bensouna » Avertissement AJ

*SBAIHIA Abdelkader lic n°23W02J0053 « CATaougrit » Avertissement AJ

- Affaire n°82 : Rencontre « ANRBCChettia – AWSChettia » Du 19/01/2024

- Joueurs Avertis  :

*CHERIF TAIBA Ayoub lic n°23W02J1003 « ANRBC » Avertissement JD

*YADER Tawfiq lic n°23W02J0914 « ANRBC » Avertissement AJ

*DADOU Youssouf lic n°23W02J0900 « ANRBC » Avertissement AJ

*FETIHANI Zouheir lic n°23W02J0869 « AWSC » Avertissement CD

+ 5.000 DA (Circulaire N°002 décision du Bureau Fédéral le 09/11/2023)

*LADJEL Khaled lic n°23W02J0837 « AWSC » Avertissement JD

*FELLOUH Youcef lic n°23W02J0867 « AWSC » Avertissement AJ

*GUIDOUM Housseyn lic n°23W02J0829 « AWSC » Avertissement CD

+ 5.000 DA (Circulaire N°002 décision du Bureau Fédéral le 09/11/2023)

Fait Signalé :

***l'Absence de l'entraîneur du club « AWSC » 5.000DA d'amende (ART.53)**

- Affaire n°83 : Rencontre « IRJTSobha – RCHay-Badr » Du 19/01/2024

- Joueur Exclu  :

*AKEB DAOUD Tayeb lic n°23W02J1992 « IRJTS » **01 match de suspension ferme pour cumul d'avertissements AJ + AJ (ART.103)**

- Joueurs Avertis  :

*AYADA Abderraouf lic n°23W02J0803 « IRJTS » Avertissement JD

*BOUARIF Seyyid-Ali lic n°23W02J0070 « RCHB » Avertissement CAS

*BOUCHARB Abdelbasset lic n°23W02J0938 « RCHB » Avertissement CAS

*** GROUPE B**

- Affaire n°84 : Rencontre « CMTénès – IRBMoussadek » Du 19/01/2024

- Joueurs Avertis  :

*CHAOUCH Abderrahim lic n°23W02J1573 « CMT » Avertissement AJ

*BAROUDI Lahcen lic n°23W02J0864 « IRBM » Avertissement AJ

- Affaire n°85 : Rencontre « NSidi-Ziane – NRBMarsa » Du 19/01/2024

- Joueurs Avertis  :

*ATMANE-ELAKEUB Djamel lic n°23W02J1282 « NSZ » Avertissement AJ

*OUADAH Mourad lic n°23W02J1106 « NSZ » Avertissement AJ

[- Affaire n°86 : Rencontre « USBeni-Haoua – CRGuetaibia » Du 19/01/2024](#)

- Joueurs Avertis  :

*ELCHAREFI Mohamed Elamine lic n°23W02J1468 « USBH » Avertissement AJ

*MAAMERI Imadeddine lic n°23W02J0019 « CRG » Avertissement AJ

[- Affaire n°87 : Rencontre « ACRBSidi-Abderrahmane – NRKaloul » Du 19/01/2024](#)

- Joueurs Avertis  :

*AKEB Amar lic n°23W02J0447 « NRK » Avertissement AJ

*KOBZILI Athmane lic n°23W02J0996 « NRK » Avertissement AJ

*ELMAMRI Ahmed lic n°23W02J0788 « ACRBSA » Avertissement AJ

*MOUADNIA Samir lic n°23W02J0751 « ACRBSA » Avertissement AJ

[- Affaire n°88 : Rencontre « JSidi-Akkacha – CRBAbou-Hassen » Du 19/01/2024](#)

- Joueurs Avertis  :

*TEKFA Aimen Abdalilah lic n°23W02J0782 « JSA » Avertissement AJ

*ZAHRA Abderrezak lic n°23W02J0781 « JSA » Avertissement JD

*ABDELLAH Oussama lic n°23W02J0783 « JSA » Avertissement JD

*AKKAB Youcef lic n°23W02J0779 « JSA » Avertissement JD

*ALLAL Amine lic n°23W02J1618 « JSA » Avertissement CD

+ 5.000 DA (Circulaire N°002 décision du Bureau Fédéral le 09/11/2023)

Fait Signalé :

***Amende 500 DA pour conduite incorrecte de l'équipe JSA (ART.130)**

CATEGORIE JEUNES

[- Affaire n°89 : Rencontre « CSNChorfa – CSA-ASO » \(U-19\) du 20/01/2024](#)

- Joueur Exclu  :

*DAHOU Hamza lic n°23W02J0243 « CSA-ASO » **01 match de suspension ferme pour cumul d'avertissements AJ + AJ (ART.87)**

- Joueurs Avertis  :

*HADJ CHERIF Mohammed lic n°23W02J1065 « CSNC » Avertissement AJ

*BENSHILIA Ahmed lic n°23W02J1985 « CSA-ASO » Avertissement AJ

[- Affaire n°90 : Rencontre « FCBBenairia – NRBMarsa » \(U-15\) du 20/01/2024](#)

DIRECTION DES ARBITRES DE WILAYA
BO N° 10 Saison 2023/2024 - Séance du : 23/01/2024

Membres Présents

M.CHAHED Mhamed Président DAW, Chargé de la Désignation des arbitres

M.ZOUBIRI Abdelkader Chargé de la formation et suivi des arbitres

M.BOURIAH El-Hadj Secrétaire de la commission

M.ALI BOUCHROUR Salah Membre

ORDRE DU JOUR

✓ Courrier

NOMBRES		
TESTS PHYSIQUES		02
CAUSERIES		04
JOURNEE HONNEUR	(SENIORS)	08 ^{ème}
RENCONTRE HONNEUR	(SENIORS)	82
DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR	(SENIORS)	246
JOURNEE HONNEUR	(JEUNES)	06 ^{ème}
RENCONTRE HONNEUR	(JEUNES)	204
DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR	(JEUNES)	204
JOURNEE CATEGORIE	(U-13)	/
RENCONTRE CATEGORIE	(U-13)	/
DESIGNATIONS DES ARBITRES CATEGORIE	(U-13)	/

Désignation des Arbitres

* La CAW a procédé à l'analyse des feuilles des Matches de la 08^{ème} journée du 19-20/01/2024 du championnat division honneur catégorie Seniors.

* Le CAW a procédé à la désignation des arbitres pour la 09^{ème} journée de championnat division honneur catégories Seniors.

COMMISSION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS
BO N° 10 Saison 2023/2024 Séance du 23/01/2024

Membres Présents
Membres Présents

- ✓ KOUBA Ahmed Président
✓ KHALAFI Mustapha Membre

Ordre du Jour

- ✓ Examen Courrier
✓ Désignation

NOMBRE DE JOURNEES			NOMBRE DE RENCONTRES	
JOURNEE HONNEUR (SENIORS)	08 ^{ème}		RENCONTRES HONNEUR (SENIORS)	82
JOURNEE HONNEUR (JEUNES)	06 ^{ème}		RECONTRES HONNEUR (JEUNES)	204
JOURNEE HONNEUR (U-13)	/		RECONTRES HONNEUR (U-14)	/

**AFFAIRE N°21/S : Rencontre NRBKarimia – CRHay-Boulfred
« Séniors » du 19 Janvier 2024**

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre Principal;
- Attendu que : la rencontre de Championnat «Séniors »
NRBK / CRHB programmée le vendredi 19/01/2024 à 14H30 au Stade de Karimia à été arrêtée définitivement à la 65^{ème} mn sur le score de 10 – 00 en faveur du club **NRBK**.
- Attendu que : cet arrêt de la rencontre fait suite à l'insuffisance de l'effectif du club **CRHB**.
- Attendu que : 05 joueurs du club **CRHB** se sont Blessés au cours de la rencontre.
- Attendu que : après avoir effectué les 05 changements légale, le club du **CRHB** s'est trouver avec 06 joueurs sur le terrain.
- Attendu que : l'arbitre ne pouvait terminer la rencontre et siffla la fin de la rencontre à la 65^{ème} mn (Article 57).

-Par ces motifs, la Commission décide:

(Article 57 du Règlement du Championnat de Football Amateur)
Match perdu à l'équipe «Séniors» du Club **CRHB** pour en attribuer le gain du match à l'équipe «Séniors» du Club **NRBK** qui marque 3 points et un score de (10) buts à Zéro (00)

- Amende de Cinq Mille dinars (5.000DA) pour le club CRHB

AFFAIRE N°22/S : Rencontre CAFSTénès – FCBBenairia

« Séniors » du 20 Janvier 2024

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre Principal ;
- Après lecture du commissaire au match ;
- Attendu que : la rencontre de Championnat «Séniors » **CAFST / FCBB** programmée le samedi 20/01/2024 à 14H au Stade de Béni-Haoua à été arrêtée définitivement avant de débiter la 02^{ème} mi-temps sur le score de 01 – 01.
- Attendu que : cet arrêt de la rencontre fait suite à l'absence de l'ambulance.
- Attendu que : l'article 21 stipule la présence de l'ambulance durant toute la rencontre.

-Par ces motifs, la Commission décide:

(Article 21 du Règlement du Championnat de Football Amateur)

Match perdu par pénalité à l'équipe «Séniors» du Club **CAFST** pour en attribuer le gain du match à l'équipe «Séniors» du Club **FCBB** qui marque 3 points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- Amende de Trois Mille dinars (3.000DA) pour le club CAFST.

AFFAIRE N°23/J : Rencontres CSABAin-Merane – CRHay-Boulfred

« U-19 / U-17 /U-15 » Du 20 Janvier 2024

- Attendu que : les trois rencontres jeunes « U-19 / U-17 /U-15» **CRHB – CSABAM n'ont pas eue lieu suite à l'absence des trois équipes jeunes « U-19 / U-17/U-15» du club **CSABAM**;**
Attendu que : les dossiers de Licences des trois équipes jeunes « U-19 / U-17 / U-15 » du club **CSABAM n'ont été déposés au niveau de la ligue.**

Attendu que : l'article 16 et 17 R/G FAF stipule :

- **Article 16 : Contrat d'assurance**
- **Assurance du club**

Le club sportif amateur est tenu de souscrire une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers et une assurance accident pour les dirigeants, staff technique et joueurs dans ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions au sein du club durant toute la saison sportive.

Le capital décès ou l'indemnité en cas d'incapacité permanente ne saurait être inférieur à un million (1 000 000 DA) de dinars. L'indemnité journalière en cas d'accident doit être au minimum de mille cinq cent (1 500 DA) dinars.

- **Article 17 : Définition :**

La licence est un document officiel délivré par la ligue pour permettre d'identifier tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, Assistant médical, secrétaire de club, et les officiels de la ligue.

La participation aux compétitions est subordonnée à la détention d'une licence valide pour la saison en cours délivrée par la ligue concernée.

- **Attendu que :** le non déroulement des trois matchs est dû à l'absence des Licences et l'Assurance des joueurs des trois équipes Jeunes « U-19 / U-17 / U-15 » du club **CSABAM** constitue une infraction qui doit être sanctionnée.
- **Attendu que :** l'article 121 du RG / FAF stipule : les cas non prévus par les présents règlements seront traités conformément aux dispositions prévues par les RG / FAF.
- **Attendu qu'il s'ensuit qu'au vu des faits qui caractérisent** l'infraction commise par les trois équipes Jeunes « U-19 / U-17 / U-15 » du club **CSABAM**, la commission estime qu'ils ne constituent pas un «FORFAIT DELIBERE» engendrant une sanction conformément à l'article 55 RG / FAF Edition 2015 Match perdu par pénalité qui stipule : un match perdu par pénalité est le résultat obtenu à l'occasion d'une décision prise par la FAF ou la Ligue lors d'un Forfait

Par ces motifs, la Commission décide :

- ***Match perdu par pénalité aux trois équipes jeunes « U-19 / U-17 / U-15 » du club CSABAM pour en attribuer le gain des trois matchs aux trois équipes jeunes «U-19 / U-17 / U-15» du club de CRHB qui marque chacune Trois (03) points et un scores de Trois (03) buts à Zéro (00).***
- **Amende de Quarante cinq Mille dinars (45.000DA) pour le club CSABAM**

AFFAIRE N°24/J : Rencontres CAFSTénès – IRBMoussadek
« U-19 / U-17 /U-15 » Du 20 Janvier 2024

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre Principal ;
- Attendu que le club **CAFST** ainsi que l'Arbitre officiellement désigné été présent au lieu des rencontres.
- Attendu que l'Arbitre a constaté l'absence du club **IRBM**.
- Attendu que : par un courrier officiel du président d'APC de Moussadek nous signale la panne de bus transportant des joueurs du club **IRBM** entre Moussadek et Talassa.
- Attendu que : par un P.V de constat de la gendarmerie de Taougrit nous signale la panne de bus transportant des joueurs du club **IRBM** entre Moussadek et Talassa.
- Attendu que par ce cas de force majeure (panne) Article 119/RG/FAF.

- Par ce, la Commission décide ; Match à rejouer

AFFAIRE N°25/J : Rencontres FCBBenairia – NRBMarsa
« U-17» Du 20 Janvier 2024

- Après lecture des pièces versées au dossier (Feuille du Match, Et rapport de l'Arbitre).
- Après audition de l'Arbitre Directeur.
- Attendu que la Rencontre à été arrêtée définitivement à la 60 mn sur le score de 0 - 0.
- Attendu que cet arrêt de la rencontre fait suite à l'envahissement du terrain par le public du club **FCBB** entraînant l'arrêt définitif de la partie.

- Par ce, la Commission décide ;

Match perdu par pénalité à l'équipe « U-17 » du Club **FCBB** pour en attribuer le gain du match à l'équipe «Séniors» du Club **NRBM** qui marque 3 points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Amende de Cinq Mille dinars (5.000 DA) pour le club FCBB**
39/RG/FAF

AFFAIRE N°26/J : Rencontre ASMBSobha – WRHay-Bensouna
« U-17 » Du 20 Janvier 2024

Après lecture de la feuille de match et rapport arbitre.

- Attendu que le que deux clubs ainsi que l'arbitre officiellement désignés étaient présents au lieu de la rencontre.
- Attendu que : la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence du médecin.
- Attendu qu'après attente d'un délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence du médecin, annula la rencontre.
- Attendu que le club **ASMBS** auraient dû s'assurer de la présence du médecin durant toute la rencontre.

- Par ce, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité pour le club **ASMBS** et en attribuer le gain au club **WRHB** qui marque (03) point sur le score de 3-0 pour la catégorie U-17.
- **Amende: quinze mille dinars (15.000 DA) au Club ASMBS**
- **1^{er} forfait : ASMBSobha / IRBOuled-Fares du 02/01/2024 pour l'équipe jeune « U-17 » du club ASMBS (Aff.N°14/J) BO-N°07 du 07/01/2024**
- **2^{eme} forfait : ASMBSobha / WRHay-Bensouna du 20/01/2024 pour l'équipe jeune « U-17 » du club ASMBS (Aff.N°14/J) BO-N°10 du 28/01/2024**

AFFAIRE N°27/J : Rencontre ASMBSobha – WRHay-Bensouna
« U-19 » Du 20 Janvier 2024

Après lecture de la feuille de match et rapport arbitre.

- Attendu que le que deux clubs ainsi que l'arbitre officiellement désignés étaient présents au lieu de la rencontre.
- Attendu que : la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence du médecin.
- Attendu qu'après attente d'un délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence du médecin, annula la rencontre.
- Attendu que le club **ASMBS** auraient dû s'assurer de la présence du médecin durant toute la rencontre.

- Par ce, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité pour le club **ASMBS** et en attribuer le gain au club **WRHB** qui marque (03) point sur le score de 3-0 pour la catégorie U-19.
- **Amende: quinze mille dinars (15.000 DA) au Club ASMBS**
- **1^{er} forfait : ASMBSobha / WRHay-Bensouna du 20/01/2024 pour l'équipe jeune « U-19 » du club ASMBS (Aff.N°14/J) BO-N°10 du 28/01/2024**

HOMOLOGATION

DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE A 08^{ème} Journée : 26-27/01/2024

NRBK	x	CRHB	10	x	00
WRHB	x	CAT	02	x	03
IRBOF	x	ASMBS	03	x	00
ANRBC	x	AWSC	01	x	01
IRJTS	x	RCHB	01	x	00
CSA-ASO	x	CSABAM	LE CLUB CSABAM EST FORFAIT GENERAL		

DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE B 08^{ème} Journée : 26-27/01/2024

CAFST	x	FCBB	00	x	03
JSA	x	CRBA	01	x	01
CMT	x	IRBM	04	x	01
NSZ	x	NRBM	01	x	00
USBH	x	CRG	00	x	06
ACRBSA	x	NRK	02	x	02

CATEGORIE JEUNES GROUPE A 06^{ème} Journée 26-27/01/2024

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
ASMBS	x	WRHB	00	03	00	03	00	00
CSABAM	x	CRHB	00	03	00	03	00	03
IRBOF	x	ANRBC	02	02	04	00	00	00
CSNC	x	CSA-ASO	01	00	01	02	01	03
AWSC	x	IRJTS	06	02	07	01	02	02
CFJTB	x	NRBK					02	01
EFMNT	x	RCHB					02	01

CATEGORIE JEUNES GROUPE B 06^{ème} Journée 26-27/01/2024

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
FCBB	x	NRBM	00	02	00	03	02	02
CMT	x	CRG	03	03	01	01	01	03
JSA	x	ACRBSA	00	01	01	02	03	01
USBH	x	NRK	01	01	05	01	00	02
NSZ	x	CRBA	01	02	01	02	00	02
CAFST	x	IRBM	-	-	-	-	-	-

DESIGNATION

DIVISION HONNEUR SENIORS Groupe A

10^{ème} Journée : 30/01/2024

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
KARIMIA		NRBK * IRJTS				
GHEDAB.S		WRHB * RCHB				
GHEDAB.S		CSA-ASO * CRHB				
CHETTIA		ANRBC * CAT				
CHETTIA		AWSC * ASMBS				
		IRBOF * CSABAM		LE CLUB CSABAM EST FORFAIT GENERAL		

DIVISION HONNEUR SENIORS Groupe B

10^{ème} Journée : 30/01/2024

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
TADJNA		NSZ * CAFST				
ZEBOUDJA		CMT * FCBB				
S.AKKACHA		JSA * NRBM				
B.HAOUA		USBH * IRBM				
S.ABDERRAHMANE		ACRBSA * CRBA				
O.FARES		CRG * NRK				

DIVISION HONNEUR SENIORS Groupe A

11^{ème} Journée : 02-03/02/2024

FIN DE LA PHASE ALLER

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
BOUKADIR		IRJTS * WRHB				
GHADAB.S		RCHB * CSA-ASO				
BOUKADIR		CRHB * ANRBC				
TAOUGRIT		CAT * IRBOF				
O.FARES		ASMBS * NRBK				
		CSABAM * AWSC		LE CLUB CSABAM EST FORFAIT GENERAL		

FIN DE LA PHASE ALLER

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
B.HAOUA		CAFST * CMT				
BENAIRIA		FCBB * JSA				
MARSA		NRBM * USBH				
MOUSSADEK		IRBM * ACRBSA				
A.HASSEN		CRBA * CRG				
A.HASSEN		NRK * NSZ				

CATEGORIE JEUNES GROUPE A

08^{ème} Journée : 02-03/02/2024

LIEUX	RENCONTRES	C	H	DATES	ARBITRE
GHDAB.S	CSNC * CRHB	U-19-17-15			
KARIMIA	NRBK * ANRBC	U-19-17-15			
O.FARES	IRBOF * CAT	U-19-17-15			
SOBHA	ASMBS * CSA-ASO	U-19-17-15			
A.MERANE	CSABAM * AWSK	U-19-17-15			
BOUKADIR	EFMET * IRJTS	U-15			
BOUKADIR	CFJTB * WRHB	U-15			
EXEMPT	RCHB				

CATEGORIE JEUNES GROUPE B

08^{ème} Journée : 02-03/02/2024

LIEUX	RENCONTRES	C	H	DATES	ARBITRE
TENES	CAFST * FCBB	U-19-17-15			
TADJNA	NSZ * NRBM	U-19-17-15			
TENES	CMT * IRBM	U-19-17-15			
S.AKKACHA	JSA * CRBA	U-19-17-15			
B.HAOUA	USBH * CRG	U-19-17-15			
S.ABDERRAHMANE	ACRBSA * NRK	U-19-17-15			

CATEGORIE U-13

01^{ère} Journée : 02/02/2024

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRE
O.FARES		MOF * RCHB		
O.FARES		CRG * JSBOD		
TENES		CAFST * FJTAC		